



*Communauté de
Communes du
Canton de
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 11 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le vendredi 11 avril à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président.

Ordre du jour :

- 1 - Lecture des délibérations désignant les délégués communautaires et installation du Conseil de Communauté
A compter de cette installation et jusqu'à l'élection du Président, la présidence de la séance sera assurée par le Doyen de l'Assemblée.*
- 2 - Désignation d'un Secrétaire*
- 3 - Election du Président*
- 4 - Composition du Bureau et Election de ses membres*
- 5 - Désignation des 8 délégués au Syndicat Mixte du Pays de Coutances*
- 6 - Désignation des délégués communautaires au sein des Syndicats Intercommunaux à vocation unique.*
- 7 - Composition et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.*
- 8 - Désignation et composition des Commissions*
- 9 - Représentations diverses de la Communauté*
- 10 - Régime indemnitaire du Président et des Vice-Présidents*
- 11 - Indemnités à Monsieur le Receveur*
- Questions diverses*

PRESENTS :

*Mr Claude Périer
Mme MF Leconte
Mr B. Ferrand
Mme E. Lesage
Mr Philippe Vaugeois
Mme V. Lemonnier
Mme Anita Manson
Mme Nadine Hélaine
Mme A. Bataille
Mme Blandine. Groud
Mr Sébastien Grandin
Mr Y. Lamy
Mr David Lerouge
Mr Gérard Gaunelle
Mr Anne Sophie Sorel
Mr JM. Cousin
Mr Daniel Longeron
Mme Delphine Fournier*

*Mr Etienne Savary
Mr JD. Bourdin
Mme Josette Leduc
Mr M. Guillon
Mme Martine Vernier
Mr Didier Ledoux
Mme Françoise Voisin
Mr Claude Rivey
Mr Bernard Maury
Mr Guillaume Hélie
Mme Jeanne. Touchard
Mme H. Lechartier
Mr Claude Vallée
Mr Serge Lehericey
Mr Thierry Legraverend*

ABSENTS : *Mr F Lebas*

N° 1 – INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Monsieur LAMY, Président de la Communauté de Communes du Canton de Coutances, après avoir procédé à l'appel nominatif des délégués établis comme suit à partir des délibérations des communes adhérentes :

communes	date de délibération	titulaire	suppléant
Bricqueville	27 mars 2008	Claude Périer <i>Marie-France Leconte Bernard Ferrand</i>	<i>Evelyne Lesage</i>
Cambernon	21 mars 2008	Philippe Vaugeois <i>Valérie Lemonnier Anita Manson</i>	<i>Nadine Hélaine</i>
Courcy	21 mars 2008	Annick Bataille <i>Blandine Groud Sébastien Grandin</i>	<i>Frédéric Lebas</i>
Coutances	31 mars 2008	Yves Lamy <i>David Lerouge Gérard Gaunelle Anne-Sophie Sorel Jean-Manuel Cousin Daniel Longeron Delphine Fournier Etienne Savary</i>	<i>J-D Bourdin Josette Leduc</i>
Nicorps	4 avril 2008	Michel Guillon <i>Martine Vernier Didier Ledoux</i>	<i>Françoise Voisin</i>
Saint-Pierre de Coutances	25 mars 2008	Claude Rivey <i>Bernard Maury Guillaume Hélié</i>	<i>Jeanne Touchard</i>
Saussey	3 avril 2008	Huguette Lechartier <i>Claude Vallée Serge Lehericey</i>	<i>Thierry Legraverend</i>

Après avoir demandé s'il y avait des observations,

A déclaré installé le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Coutances.

N° 3 – ELECTION DU PRESIDENT

Après avoir procédé à l'installation du Conseil de Communauté, Monsieur Yves LAMY a demandé à Monsieur Claude VALLÉE en qualité de doyen d'âge de l'assemblée d'en prendre la présidence afin qu'il soit procédé à l'élection du Président de la Communauté.

Avant de procéder à l'appel à candidatures, Monsieur Claude VALLÉE a fait la déclaration suivante : « Ce n'est pas très drôle d'être le Doyen d'Age. Mais je me

réconforte avec ce vers de Victor Hugo : on voit du feu dans l'œil des jeunes gens mais de la sagesse dans celui des anciens.

En ce qui concerne notre Communauté, je souhaite que ce nouveau mandat soit placé sous le signe de la dispute.

Mais dans le sens de sa définition : discussion, lutte d'opinions, débat ... penser ensemble dans la contradiction.

C'est la base de la démocratie, la liberté. Je souhaite que nous soyons de bons « disputeurs ». Je vais maintenant procéder à la lecture de l'article L 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Art L 5211.9 du CGCT (extraits)

*Article L 5211.9
(loi n°99-586 du 12 juillet 1999, art 36-I)*

Le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur et au Directeur-Adjoint dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le Chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Avant de faire l'appel à candidature, je vous propose de désigner les deux plus jeunes délégués en qualité d'assesseurs.

Sont désignés : Monsieur Etienne SAVARY et Monsieur Sébastien GRANDIN

Puis Monsieur Claude VALLÉE a invité les délégués à déclarer leur candidature.

Candidature déclarée : Monsieur Yves LAMY.

Il a ensuite été procédé au scrutin secret à l'élection du Président.

Dépouillement :

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Ont obtenu : Monsieur Yves LAMY : 20 voix

Bulletins blancs : 6

Monsieur Claude VALLÉE, constatant que Monsieur Yves LAMY a obtenu la majorité absolue, le déclare Président de la Communauté de Communes et l'invite à prendre sa place.

Déclaration de Monsieur Yves LAMY :

Je vous remercie vivement de votre confiance. Notre assemblée est largement renouvelée, plus féminisée et je m'en réjouis.

Mais j'ai également une pensée pour les anciens que je tiens à remercier, en particulier les 6 maires avec lesquels nous avons beaucoup travaillé, avancé. Nous avons entre autres réussi notre passage à la Taxe Professionnelle Unique.

Si Coutances est la grande sœur de la Communauté, sachez qu'elle sera toujours à côté de ses petites sœurs.

Nous avons besoin de diversités, de complémentarités.

Nous avons besoin de la « sagesse des anciens » comme le rappelait Monsieur VALLÉE mais aussi de la sagesse de la terre.

Comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous continuerons à travailler pour le développement de tous, de toutes nos communes, en suivant vos besoins et en respectant vos aspirations.

Vous êtes des Maires représentant des communes et nous ne nous substituerons pas à vous.

Nous respecterons vos spécificités, votre autonomie mais nous serons également solidaires pour être plus grand, plus fort ensemble, Communauté + Communes.

C'est aussi pour être plus fort que je souhaite que les réflexions sur l'intercommunalité se poursuivent. Il y a bien sûr le Syndicat Mixte du Pays de Coutances. Je ne serai pas candidat à la présidence.

Je souhaite me consacrer à la Communauté et à la Ville.

Mais mon souhait est que nous puissions nous élargir.

La mutualisation nous permettra de mieux faire face aux difficultés qui probablement nous attendent.

La Communauté de Communautés n'existe pas.

Peut-être devons nous la créer ?

Je regarde autour de nous.

Je regarde en particulier vers nos voisins de la côte avec lesquels nous avons des complémentarités à développer.

Enfin je tiens à vous assurer de mon respect, de mon envie de travailler avec vous.

La dispute peut être positive. J'espère que nous grandirons bien ensemble. Vous pouvez compter sur mon soutien et mon enthousiasme.

N° 4 – COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES

L'article 6 des statuts de la 4C prévoit que « le Conseil de Communauté peut élire parmi ses membres un Bureau. Le Bureau est composé d'un représentant par commune adhérente. Ses membres occupent les fonctions soit de Président, soit de Vice-Président ».

Par ailleurs, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 5211.10 définit comme suit la composition et le rôle du Bureau :

Article L 5211.10

Le Bureau de l'Établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le Président, les Vices Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1/ du vote du Budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2/ de l'approbation du compte administratif,
- 3/ des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612.15 ,
- 4/ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5/ de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6/ de la délégation de la gestion d'un service public,
- 7/ des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il sera proposé au Conseil de Communauté de désigner les membres du Bureau de la Communauté pour Bricqueville la Blouette, Cambernon, Courcy, Coutances, Nicorps, St Pierre de Coutances et Saussey.

Sont candidats pour :

- Bricqueville la Blouette : Monsieur Claude Périer
- Cambernon : Monsieur Philippe Vaugeois
- Courcy : Madame Annick Bataille
- Coutances : Monsieur Daniel Longeron
- Nicorps : Monsieur Michel Guillon
- St Pierre de Coutances : Monsieur Claude Rivey

- Saussey : Madame Huguette Lechartier

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président propose à l'assemblée un vote sur cette liste de candidat conforme à l'article L5211.10 du CGCT.

Le Conseil de Communauté,

A l'unanimité soit 26 voix

A élu membres Vice-Présidents et membres du Bureau pour :

- Bricqueville la Blouette : Monsieur Claude Périer
- Cambernon : Monsieur Philippe Vaugeois
- Courcy : Madame Annick Bataille
- Coutances : Monsieur Daniel Longeron
- Nicorps : Monsieur Michel Guillon
- St Pierre de Coutances : Monsieur Claude Rivey
- Saussey : Madame Huguette Lechartier

Monsieur le Président informe l'assemblée que chaque Vice-Président aura une responsabilité particulière notamment pour le bon fonctionnement des commissions :

- Monsieur Claude Périer : Affaires Economiques
- Monsieur Philippe Vaugeois : Finances
- Madame Annick Bataille : Affaires culturelles
- Monsieur Daniel Longeron : Economie
- Monsieur Michel Guillon : Sports
- Monsieur Claude Rivey : Travaux
- Madame Huguette Lechartier : Affaires scolaires et jeunesse

Ainsi fait et délibéré.

N°5 – SYNDICAT MIXTE : DESIGNATION DES 8 DELEGUES DE LA COMMUNAUTE

Monsieur le Président rappelle que notre Communauté a adhéré au Syndicat Mixte du Pays de Coutances le 10 septembre 2003.

Les compétences du Syndicat Mixte sont :

- le développement économique,
- la mise en œuvre du projet de Pays et/ou de la charte de développement
- l'élaboration, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il regroupe 9 communautés de communes de l'arrondissement. Le Conseil Général adhère au Syndicat Mixte pour la compétence économique.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner ses 8 délégués au Syndicat Mixte.

Le Conseil de Communauté,

- Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité,

DESIGNE

- Yves Lamy
- Philippe Vaugeois
- David Lerouge
- Jean-Manuel Cousin
- Martine Vernier
- Claude Rivey
- Jean-Pierre Savary
- Huguette Lechartier

pour la représenter au Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Projet « Côte des Havres »

D'autre part le Syndicat Mixte du Pays de Coutances est également le porteur du projet "côte des havres".

Ce projet fait l'objet d'un comité de pilotage composé d'une cinquantaine de membres dont un représentant élu par Communauté de l'arrière Pays...

Le Comité de Pilotage valide les objectifs, les résultats intermédiaires et finaux.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner son représentant.

Le Conseil de Communauté,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur David Lerouge pour la représenter au Comité de pilotage du projet « Côte des Havres ».

Ainsi fait été délibéré.

N°6 – DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

De par ses compétences en particulier l'aménagement de l'espace communautaire, notre Communauté s'est substituée de plein droit à nos communes dans de nombreux syndicats intercommunaux.

Il convient donc que le Conseil de Communauté désigne ses représentants dans les syndicats suivant :

- SITOM des Cantons de Coutances et de Saint-Malo de la Lande
- Syndicat Mixte de la Souilles
- SIAES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne
- Syndicat de Transports Scolaires
- Syndicat Intercommunal de Secours, de Lutte contre l'Incendie et de Sécurité Civile de Coutances
- Syndicat Mixte Manche Numérique

SITOM des Cantons de Coutances et de Saint-Malo de la Lande

Représentation de la Communauté : 8 délégués titulaires + 8 délégués suppléants dont 2 + 2 pour Coutances et 1 + 1 pour les autres communes.

La représentation de la Communauté sera donc la suivante :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Bricqueville la Blouette</i>	<i>Jean Sauvey</i>	<i>F. Renaud</i>
<i>Camberton</i>	<i>Francis Lebeurry</i>	<i>S. Addes</i>
<i>Courcy</i>	<i>Philippe Legardinier</i>	<i>M. De St Jores</i>
<i>Coutances</i>	<i>David Lerouge</i>	<i>G. Gaunelle</i>
	<i>Christian Lesauvage</i>	<i>N. Delafosse</i>
<i>Nicorps</i>	<i>Jeannick Mourocq</i>	<i>G. Deganne</i>
<i>Saint-Pierre de Coutances</i>	<i>Gilbert Contentin</i>	<i>J. Touchard</i>
<i>Saussey</i>	<i>Serge Lehericey</i>	<i>C. Mauger de Varennes</i>

Vote : Unanimité

Syndicat Mixte de la Soulles

Représentation de la Communauté : 8 délégués titulaires + 8 délégués suppléants dont 2 + 2 pour Coutances et 1 + 1 pour les autres communes.

La représentation de la Communauté sera donc la suivante :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Bricqueville la Blouette</i>	<i>Elisabeth Lerebourg</i>	<i>Bernard Ferrand</i>
<i>Camberton</i>	<i>Léonce Girard</i>	<i>Francis Lebeurry</i>
<i>Courcy</i>	<i>Christophe Goron</i>	<i>M De St Jores</i>
<i>Coutances</i>	<i>Yves Lamy</i>	<i>Claire Bohuon</i>
	<i>Christiane Lecapelain</i>	<i>Christian Lesauvage</i>
<i>Nicorps</i>	<i>Eric Samson</i>	<i>André Bossard</i>
<i>Saint-Pierre de Coutances</i>	<i>P. Lemoine</i>	<i>Gabrielle Duchêne</i>
<i>Saussey</i>	<i>Claude Vallée</i>	<i>Thierry Legraverend</i>

Vote : Unanimité

Syndicat des Transports Scolaires

Représentation de la Communauté : 8 délégués titulaires + 8 délégués suppléants dont 2 + 2 pour Coutances et 1 + 1 pour les autres communes.

La représentation de la Communauté sera donc la suivante :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Bricqueville la Blouette</i>	<i>Marie-France Leconte</i>	<i>Claude Périer</i>
<i>Camberton</i>	<i>Léonce Giard</i>	<i>Nadine Hélaine</i>
<i>Courcy</i>	<i>Yvette De St Jores</i>	<i>Béatrice Aubrée</i>
<i>Coutances</i>	<i>Anne-Sophie Sorel</i>	<i>Nadège Delafosse</i>
	<i>Gérard Gaunelle</i>	<i>Jean-Dominique Bourdin</i>
<i>Nicorps</i>	<i>Didier Bernardin</i>	<i>Christophe Carrère</i>
<i>Saint-Pierre de Coutances</i>	<i>P. Lemoine</i>	<i>Bernard Périer</i>
<i>Saussey</i>	<i>Denis Veaux</i>	<i>Bruno Robin</i>

Information : l'organisation et la gestion des transports scolaires ayant été totalement repris par le Conseil Général, le nouveau comité syndical du Syndicat des Transports Scolaires aura à gérer la fin de vie du Syndicat en particulier les modalités techniques de la dissolution. Celle-ci devrait intervenir soit avant soit juste après l'été.

Vote : Unanimité

Syndicat Intercommunal de Secours, de Lutte contre l'Incendie et de Sécurité Civile de Coutances

Représentation de la Communauté : 8 délégués titulaires + 8 délégués suppléants dont 2 + 2 pour Coutances et 1 + 1 pour les autres communes.

La représentation de la Communauté sera donc la suivante :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Bricqueville la Blouette</i>	<i>Evelyne Lesage</i>	<i>Jean Sauvey</i>
<i>Camberton</i>	<i>Léonce Girard</i>	<i>Samuel Addes</i>
<i>Courcy</i>	<i>Mickaël De St Jores</i>	<i>Christophe Goron</i>
<i>Coutances</i>	<i>David Lerouge</i>	<i>Christian Lesauvage</i>
	<i>Claire Bohuon</i>	<i>Christiane Lecapelain</i>
<i>Nicorps</i>	<i>Jean-Pierre Desvages</i>	<i>André Bossard</i>
<i>Saint-Pierre de Coutances</i>	<i>Isabelle Lechevallier</i>	<i>Bernard Maury</i>
<i>Saussey</i>	<i>Bruno Robin</i>	<i>Olivier Lechevallier</i>

Vote : Unanimité

SIAES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne

La Communauté se substitue à la Commune de Saussey au sein de ce syndicat depuis les délibérations du 25 juin et 27 octobre 2004.

Elle désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant :

- délégué titulaire : Monsieur Claude Vallée
- délégué suppléant : Monsieur Thierry Legraverend

Vote : Unanimité

Syndicat Mixte "Manche Numérique"

Le Syndicat Mixte "Manche Numérique" est un syndicat départemental regroupant le Conseil Général, probablement toutes les communautés du Département y compris la Communauté Urbaine.

Ce syndicat a deux objectifs principaux :

- l'aménagement numérique du territoire
- l'assistance à l'informatique de gestion pour les petites collectivités.

Il peut également assurer des prestations diverses à la demande de ses membres dans des domaines proches de l'objet principal. C'est ainsi que nous avons sollicité Manche Numérique pour une solution mutualisée concernant le besoin d'une plateforme de dématérialisation des procédures d'appels d'offres.

La Communauté est adhérente pour la compétence "aménagement numérique du territoire".

A ce titre, elle désigne :

- 1 délégué titulaire : Daniel Longeron
- 1 délégué suppléant : Olivier Floquet

Vote : Unanimité

Ainsi fait et délibéré.

N° 7 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DE SES MEMBRES

L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit :

Article 22 :

Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant,

président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

La Communauté étant une collectivité de plus 3 500 habitants, la commission doit être composée :

- * du Président ou de son représentant
- * de 5 membres titulaires
- * de 5 membres suppléants

Il sera proposé au Conseil de Communauté de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil de Communauté,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

COMPOSE comme suit sa commission d'appel d'offres.

<u>Président</u>	<u>Représentant (suppléant)</u>
Yves Lamy	Claude Périer
<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Valérie Lemonnier	Nadine Hélaine
Frédéric Lebas	Annick Bataille
Michel Guillon	Didier Ledoux
Claude Rivey	Jeanne Touchard
Huguette Lechartier	Thierry Legraverend

Ainsi fait et délibéré.

N° 8 - DESIGNATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

En 2001, notre Communauté était rattachée au groupe des communautés de communes à fiscalité additionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, elle est entrée dans le groupe des communautés de communes à taxe professionnelle unique (TPU).

A l'occasion de ce passage, ses compétences ont été profondément étendues en particulier dans les domaines économique, scolaire, sports et jeunesse, tourisme où elles sont pleines et entières y compris en matière de gestion du personnel.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux et du conseil de communauté et en accord avec la ville de Coutances, il est apparu souhaitable voire indispensable de rattacher à la Communauté les commissions se rapportant à ses compétences.

Pour faire simple, la Ville de Coutances n'aura ni commission scolaire, ni commission des Sports, ni commission jeunesse. Celles-ci seront rattachées à la Communauté.

Par ailleurs, la Communauté réalise maintenant chaque année un montant important de travaux d'investissement qui justifie une commission du même nom.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil de Communauté la création des commissions suivantes :

Précision : afin de favoriser une grande souplesse de fonctionnement des commissions, il n'est fixé ni un nombre minimum, ni un nombre maximum de membres.

- Commission des finances et des affaires économiques

- Commission des travaux

- Commission des affaires scolaires et jeunesse

- Commission des Sports

- Commission à la vie culturelle

- Commission du Personnel :

La composition de cette commission sera revue ultérieurement dans le cadre des délibérations conjointes à prendre pour fixer le nombre de membres du CTP (Comité Technique Paritaire) préalablement à la tenue des élections professionnelles qui auront lieu le 6 novembre.

- Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

références : article 2143-3 du CGCT

présidence : le Président de l'EPCI ou l'un des Maires des Communes

composition : paritaire mais librement fixée par la collectivité organisatrice depuis le 29 juin 2005, la Commission est composée comme suit :

** 1 président*

** 4 représentants des communes*

** 6 représentants d'associations :*

• Association des Aveugles et Malvoyants (AAMM)

• Association des Devenus Sourds et Malentendants

(ADSMM)

• Association des accidentés de la vie (FNATH)

• Comité des Cheveux Blancs

• Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)

• Association des Paralysés de France (APF)

- Comité Techniques de suivi de l'aire d'accueil des gens du voyage : 3 délégués

- Comité consultatif de gestion de l'espace naturel sensible Parc l'Evêque : 5 titulaires + 1 suppléant.

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter comme suit la composition de ses commissions :

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Présidents : Philippe VAUGEOIS (finances), Daniel LONGERON (économie)

Vice-Président : Claude PERIER

Membres : Nadège DELAFOSSE, Suzy LAURET, Sandrine KULTERER, Alain SALMON, Bruno HERBOUX, François MOREL, Olivier FLOQUET, Delphine FOURNIER, Jean-Manuel COUSIN, Benoît OGER, Claudine DAIREAUX, Anita MANSON, Jean-Pierre SAVARY, Françoise VOISIN, André BOSSARD, Guillaume HELIE, Thierry LEGRAVEREND, Serge LEHERICEY

Commission des Sports

Président : Gérard GAUNELLE

Vice-Président : Michel GUILLON

Membres : Suzy LAURET, Catherine MARTINEL, Sophie CARTENI, Serge COSNEFROY, Fabrice FRERET, Benoît OGER, Léonce GIARD, Sébastien GRANDIN, Didier LEDOUX, Gilbert CONTENTIN, Micheline CLEMENT, Denis VEAUX.

Commission Scolaire et Jeunesse

Présidente : Anne-Sophie SOREL

Vice-présidente : Huguette LECHARTIER

Membres : Josette LEDUC, Magdalena PLANCHAIS, Marjorie VAUTRIN, Sophie CARTENI, Christiane DURCHON, Edith VERNEUIL, Céline LE QUERTIER, Patricia POSTEL, Pascal POUILLAIN, Philippe LEGARDINIER, Jeanne TOUCHARD et Françoise VOISIN

Commission des Travaux

Président : David LEROUGE

Vice-Président : Claude RIVEY

Membres : Fabrice FRERET, Francis LEBEURRY, Régis LEGALLAIS, Claire BOHUON, Christiane LECAPELAIN, Catherine MARTINEL, Mickaël FONTY, Bruno HERBOUX, Delphine FOURNIER, Eric SAMSON, Henri LEPOURTOUX, Michel GARDIN, Olivier LECHEVALLIER.

Commission de la Vie Culturelle

Présidente : Josette LEDUC

Vice-Présidente : Annick BATAILLE

Membres : Nadège DELAFOSSE, Anne-Sophie SOREL, Sophie CARTENI, Magdalena PLANCHAIS, Marjorie VAUTRIN, Gérard GAUNELLE, Christiane DURCHON, Sylvette HEBERT, Bernard MAURY, Jean SAUVEY, Valérie LEMONNIER, Blandine GROUD, Françoise VOISIN, Claude VALLÉE.

Commission du Personnel

Président : Yves LAMY

Membres : David LEROUGE, Daniel LONGERON, Serge COSNEFROY, Christiane LECAPELAIN, Gérard GAUNELLE (Sports), Anne-Sophie SOREL (Jeunesse et Ecoles), Marie-France LECONTE, Sébastien DAVID, Annick BATAILLE, Martine VERNIER, Henri LEPOURTOUX + Saussey

Commission pour l'Accessibilité aux personnes handicapées

Président : Serge COSNEFROY

Vice-Présidente : Claire BOHUON

Membres : Elisabeth LEREBOURG, Jean-Pierre DESVAGES, Gabrielle DUCHENE, Philippe PACILLY, Huguette LECHARTIER.

Comité Technique de suivi de l'aire d'accueil des gens du voyage : Yves LAMY, Blandine GROUD, Claude VALLÉE

Comité consultatif de gestion de l'espace naturel sensible Parc l'Evêque : Yves LAMY, Claude RIVEY, Michel GUILLON, Christiane LECAPELAIN, Claude VALLÉE

Suppléant : David LEROUGE

Ainsi fait et délibéré.

N° 9 - REPRESENTATIONS DIVERSES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner ses représentants auprès

- des collèges et lycées
- des associations loi 1901
- d'organismes divers

Beaucoup de ces désignations sont nouvelles.

Elles sont la conséquence du souhait de la Ville de Coutances que la Communauté soit représentée dans tous les établissements pour lesquels elle est susceptible d'intervenir.

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme suit ses représentants.

Etablissements d'enseignement

- Lycée Polyvalent CF Lebrun : 1 délégué Communautaire (nouveau)

↳ Hubert ALEXANDRE

- Lycée Agricole et Horticole : 1 délégué (suppléant) (nouveau) ↳ titulaire : Claude VALLÉE
- Lycée Professionnel La Roquette : 1 délégué Communautaire (nouveau) ↳ Gaston DEGANNE
- Lycée Professionnel Les Sapins 1 délégué Communautaire ↳ B. FERRAND
- Collège Jacques Prévert : 1 délégué Communautaire (nouveau) ↳ Philippe LEGARDINIER

Association Loi 1901 et Organismes divers

- Conseil d'Administration de l'OGEC : 1 délégué Communautaire (nouveau) ↳ Guillaume HELIE
- Conseil d'Administration du Centre d'Animation : 3 délégués Communautaires ↳ Valérie LEMONNIER ↳ Jean SAUVEY ↳ Blandine GROUD
- Association TCPC : 1 délégué communautaire ↳ Sylvette HEBERT
- Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes : Le Président ou son représentant + 1 délégué Communautaire ↳ Jeanne TOUCHARD
- Association du Centre d'Accueil (CHRS Le Prépont) : 1 délégué Communautaire ↳ Jean-Pierre DESVAGES
- Office de la Jeunesse : 11 représentants ↳ Bricqueville la Blouette (1) : Edith VERNEUIL ↳ Cambernon (1) : Céline LE QUERTIER ↳ Courcy (1) : Sébastien GRANDIN ↳ Coutances (5) : ↳ Nicorps (1) : Jean-Pierre DESVAGES ↳ St Pierre de Coutances (1) : Jeanne TOUCHARD ↳ Saussey (1) : Pascal POUILLAIN

- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes : ↳ Jeannick MOUROCQ ↳ Isabelle LECHEVALLIER
- Conseil Départemental d'accès au droit : (le Président ou son représentant) Yves LAMY
- Comité Départemental d'Action Sociale de la Manche : ↳ 1 titulaire : Jean SAUVEY ↳ 1 suppléant : Guillaume HELIE

Ainsi fait et délibéré.

N° 10 - REGIME INDEMNITAIRE DU BUREAU

Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 pris en application des articles 97 et 99 de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 a totalement refondu le dispositif législatif du régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Ce régime indemnitaire est calculé par référence directe à l'indice brut 1015 sans renvoi aux mécanismes applicables aux maires et aux adjoints, ce qui était le cas jusqu'en 2004.

Par délibération en date du 23 septembre 2004, le Conseil de Communauté a pris en compte ce décret. Le régime indemnitaire du Bureau a été fixé comme suit :

	Dispositif (décret du 25 juin 2004)	
	Maximum	Proposition
Président Montant brut au 1 ^{er} mars 2008	48,75 % 1 823,86 %	16,34 % 611,32 €
Vice-Président Montant brut au 1 ^{er} mars 2008	20,63 % 771,82 %	8,17 % 305,66 €

Il est proposé au Conseil de Communauté de reconduire ce régime indemnitaire.

Le Conseil de Communauté,

- Oüi l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour le Président et les Vice-Présidents (bureau) le régime indemnitaire suivant :

Indice de référence : indice brut 1015

Président : 16,34 %

Vice-Président : 8,17 %

Date d'effet : 15 avril 2008.

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 - INDEMNITES DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR

Les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux sont définies par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Cette indemnité n'est acquise au comptable que pour la durée du mandat de l'Assemblée. A l'occasion du renouvellement du Conseil de Communauté, il est proposé de confirmer le versement à Monsieur LEGRAND de l'indemnité ci-dessus définie.

Le texte ci-après est soumis à l'approbation du conseil de communauté.

Vu l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 « droits et libertés des communes »

Vu, le décret n°82 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 sur les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil,

Le Conseil de Communauté, considérant l'aide technique apportée par Monsieur le Receveur,

Considérant l'accord donné par ce dernier,

DECIDE l'attribution à Monsieur Jean-Pierre LEGRAND de l'indemnité de Conseil suivant le taux plein défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et en fixe la date d'effet au 1er avril 2008 suivant l'article 5 du même arrêté.

La dépense sera reconduite en tant que de besoin.

Le Conseil de Communauté,

- Oüi l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le texte ci-dessus.

DECIDE l'attribution à Monsieur Jean-Pierre LEGRAND de l'indemnité de Conseil suivant le taux plein défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et en fixe la date d'effet au 1er avril 2008 suivant l'article 5 du même arrêté.

Ainsi fait et délibéré.
